

# ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE CALGARY RAPPORT DE GESTION

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le  
30 septembre 2024

## RAPPORT DE GESTION

**POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

**Daté du 20 novembre 2024**

### **INFORMATION PROSPECTIVE**

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective. Cette information prospective repose sur la formulation de diverses hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes. Pour une analyse de ces risques et incertitudes, ainsi que des hypothèses et facteurs importants liés à l'information prospective, veuillez consulter la rubrique intitulée « Mise en garde concernant l'information prospective » figurant à la fin du présent rapport de gestion.

Le présent rapport de gestion traite des résultats financiers et des résultats d'exploitation de l'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 et doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires non audités et les notes annexes de l'Administration pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024. Des renseignements supplémentaires, y compris le dernier rapport de gestion annuel de l'Administration (le « rapport de gestion de 2023 ») et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont accessibles à l'adresse [www.yyc.com](http://www.yyc.com). L'information contenue dans le rapport de gestion de 2023 n'est pas analysée dans le présent rapport de gestion lorsqu'elle demeure essentiellement inchangée. Comme l'Administration est une entité sans capital-actions et sans but lucratif, le rapport de gestion est préparé sur une base volontaire et, bien que similaire au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, il ne doit pas être interprété comme ayant été préparé conformément à celui-ci. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Tous les montants figurant dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

# RAPPORT DE GESTION

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

L'Administration aéroportuaire de Calgary a été constituée en société sans capital-actions le 26 juillet 1990 en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Regional Airports Authorities Act* (la « Loi »). L'Administration a pour mandat, tel qu'il est défini dans la Loi, d'assurer la gestion et le fonctionnement sécuritaire et efficace des aéroports dont la responsabilité lui incombe, ainsi que de favoriser le développement économique et communautaire, notamment par la promotion et le soutien de l'amélioration des services aériens et de transport et de l'expansion de l'industrie aéronautique, dans l'intérêt général de la population de sa région. Puisque l'Administration est une entité sans capital-actions et sans but lucratif, le bénéfice net qu'elle génère est réinvesti dans les aéroports qu'elle contrôle afin qu'elle puisse remplir ce mandat.

L'Administration exploite l'aéroport international de Calgary (YYC) depuis juillet 1992 en vertu de la convention de cession qui prévoyait le transfert du contrôle opérationnel de l'aéroport international de Calgary (YYC) du gouvernement du Canada à l'Administration en vertu d'un bail de longue durée (le « bail avec le Canada »). Le bail avec le Canada est d'une durée initiale de 60 ans et est assorti d'une option de renouvellement de 20 ans, qui a été exercée en 2011. En octobre 1997, l'Administration a conclu avec le gouvernement du Canada un bail en vue de l'exploitation de l'aéroport de Springbank (le « contrat de location de Springbank »), de la même durée que le bail avec le Canada.

## FAITS SAILLANTS

L'Administration a été touchée par plusieurs événements imprévus au cours du troisième trimestre de 2024 :

- L'événement le plus important a été la violente tempête de grêle qui a frappé l'aéroport international de Calgary le soir du 5 août 2024. Cette tempête d'une ampleur sans précédent a provoqué d'importants dommages à certaines parties des bâtiments, notamment le hall B de l'aérogare des vols intérieurs. Par conséquent, le hall B a été fermé, et devrait le demeurer pendant au moins 18 mois. La tempête n'a causé aucune blessure. À la suite de la tempête, tous les vols ont été transférés vers d'autres zones de l'aérogare. Les travaux initiaux de remise en état sont terminés, et un plan de réparation et de restauration exhaustif est en cours d'élaboration. Le montant total estimatif des coûts de réparation et de restauration n'est pas connu pour le moment. L'Administration détient une couverture d'assurance complète, dont une assurance sur les biens offrant une protection contre les dommages physiques et l'interruption des activités causés par la tempête de grêle. Une demande de règlement a été initiée tout de suite après la tempête. Des incertitudes demeurent quant au montant et au calendrier des indemnités d'assurance que l'Administration pourrait recevoir, et aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre au 30 septembre 2024. L'Administration continue de collaborer étroitement avec ses assureurs, tandis qu'elle apprécie l'ampleur des conséquences de la tempête et qu'elle entreprend une évaluation complète des travaux requis.
- Les activités ont été touchées par une interruption de travail à WestJet, qui a commencé par des annulations de vols à la fin de juin et qui s'est poursuivie au cours de la première semaine de juillet. De même, Air Canada a enregistré une baisse du nombre de ses passagers du début jusqu'au milieu de septembre en raison d'une grève éventuelle des pilotes.

L'incidence de ces événements perturbateurs s'observe clairement par la diminution en glissement annuel du nombre de vols et de sièges passagers au troisième trimestre.

Pour le troisième trimestre de 2024 :

- Le nombre de passagers embarqués et débarqués a diminué de 0,3 % par rapport au troisième trimestre de 2023, pour s'établir à 5,6 millions.
- Les embarquements locaux se sont chiffrés à 1,8 million, soit une diminution de 1,6 % par rapport au troisième trimestre de 2023, entraînant une baisse de 2,6 % des produits tirés des frais d'améliorations aéroportuaires (FAA) par rapport à la période correspondante de 2023, qui ont été portés à 64,0 M\$.
- YYC a enregistré une baisse de 4,7 % des atterrissages par rapport au troisième trimestre de 2023, qui s'explique principalement par une diminution de 3,2 % et de 10,7 %, respectivement, des atterrissages d'avions de passagers et d'avions d'affaires. YYC a également enregistré une baisse de 0,8 % des sièges passagers atterrissés par rapport au troisième trimestre de 2023.

## RAPPORT DE GESTION

- Le total des produits des activités ordinaires s'est établi à 155,2 M\$ au troisième trimestre de 2024, en hausse de 1,7 % par rapport à la période correspondante de 2023.
- L'Administration a généré un BAIIA de 84,6 M\$ (marge de 54,5 %) au troisième trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 0,8 M\$, ou 1,0 %, par rapport à 83,8 M\$ (marge de 54,9 %) au troisième trimestre de 2023.

Les résultats financiers et les résultats d'exploitation ont affiché une croissance constante pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'accroissement du trafic passagers, malgré la diminution du trafic aérien et du nombre de sièges disponibles.

Pour les neuf premiers mois de 2024 :

- Le nombre de passagers embarqués et débarqués a augmenté de 2,0 % par rapport à la période correspondante de 2023, pour s'établir à 14,4 millions, ce qui constitue un nouveau record pour une période de neuf mois quant au nombre de passagers embarqués et débarqués à YYC.
- Les embarquements locaux ont atteint 4,7 millions, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à la période correspondante de 2023, entraînant une hausse de 2,4 % des produits tirés des frais d'améliorations aéroportuaires (FAA), qui ont été portés à 162,9 M\$ pour la période.
- YYC a enregistré une baisse de 3,8 % des atterrissages par rapport à la période correspondante de 2023, qui s'explique principalement par une diminution respective de 8,6 % et de 3,1 % des atterrissages d'avions d'affaires et des atterrissages d'avions de passagers. YYC a également enregistré une baisse de 0,3 % des sièges passagers atterrissés par rapport à la période correspondante de 2023.
- Le total des produits des activités ordinaires s'est établi à 394,0 M\$ en 2024, en hausse de 4,6 %, principalement en raison de l'augmentation des produits autres qu'aéronautiques et des produits tirés des FAA.
- L'Administration a généré un BAIIA de 182,4 M\$ (marge de 46,3 %) en 2024, ce qui représente une augmentation de 2,2 M\$, ou 1,2 %, par rapport au BAIIA de 180,2 M\$ (marge de 47,8 %) de 2023.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DONNÉES CLÉS SUR L'EXPLOITATION

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en \$	2024	2023	Variation en \$
<b>DONNÉES FINANCIÈRES</b> (en millions de dollars)						
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>155,2</b>	152,6	2,6	<b>394,0</b>	376,6	17,4
Charges d'exploitation directes	<b>52,0</b>	50,5	1,5	<b>165,1</b>	151,9	13,2
Bail avec le Canada	<b>16,1</b>	15,7	0,4	<b>40,1</b>	38,2	1,9
Frais de gestion applicables aux frais d'améliorations aéroportuaires	<b>2,5</b>	2,6	(0,1)	<b>6,4</b>	6,3	0,1
<b>BAIIA</b>	<b>84,6</b>	83,8	0,8	<b>182,4</b>	180,2	2,2
<b>Résultat net</b>	<b>23,5</b>	14,6	8,9	<b>(16,0)</b>	(10,8)	(5,2)
<i>Se reporter à la rubrique « Performance financière » pour de plus amples détails.</i>						
<i>Se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation nets » pour un rapprochement de la perte nette.</i>						
<b>Flux de trésorerie disponibles</b> (en millions de dollars)	<b>56,6</b>	55,5	1,1	<b>97,9</b>	94,9	3,0
<i>Se reporter à la rubrique « Trésorerie et sources de financement » pour de plus amples détails</i>						

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

## RAPPORT DE GESTION

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en %	2024	2023	Variation en %
<b>DONNÉES SUR L'EXPLOITATION</b>						
Passagers embarqués et débarqués ( <i>en milliers</i> )	<b>5 597,4</b>	5 614,1	(0,3)	<b>14 386,6</b>	14 105,4	2,0
Embarquements locaux ( <i>en milliers</i> )	<b>1 827,4</b>	1 856,3	(1,6)	<b>4 654,1</b>	4 511,0	3,2
Embarquements de correspondance	<b>34,9 %</b>	33,8 %	1,1 pts	<b>34,9 %</b>	35,5 %	-0,6 pts
Atterrissages d'avions ( <i>en milliers</i> )	<b>26,6</b>	27,9	(4,7)	<b>71,8</b>	74,6	(3,8)
PMD total ( <i>en millions de kilogrammes</i> )	<b>1 914,7</b>	1 846,7	3,7	<b>5 007,1</b>	4 827,8	3,7
Sièges passagers atterrés ( <i>en milliers</i> )	<b>3 131,2</b>	3 155,1	(0,8)	<b>8 136,0</b>	8 163,6	(0,3)
Coefficient d'occupation	<b>89,6 %</b>	88,8 %	0,8 pts	<b>87,8 %</b>	85,7 %	2,1 pts

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les principaux moteurs d'activité qui ont une incidence directe sur les résultats financiers de l'Administration sont le trafic passagers et le trafic aérien, qui comprennent les mouvements d'avions, la taille des avions et le nombre de sièges par avion.

### Trafic passagers

Le trafic de passagers embarqués et débarqués total à YYC est classé dans l'un des trois secteurs suivants : intérieur (passagers voyageant au Canada), transfrontalier (passagers voyageant aux États-Unis depuis le Canada, ou vice-versa) et international (passagers voyageant à l'étranger, sauf aux États-Unis, depuis le Canada, ou vice-versa).

Le tableau ci-dessous résume le trafic passagers par secteur pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

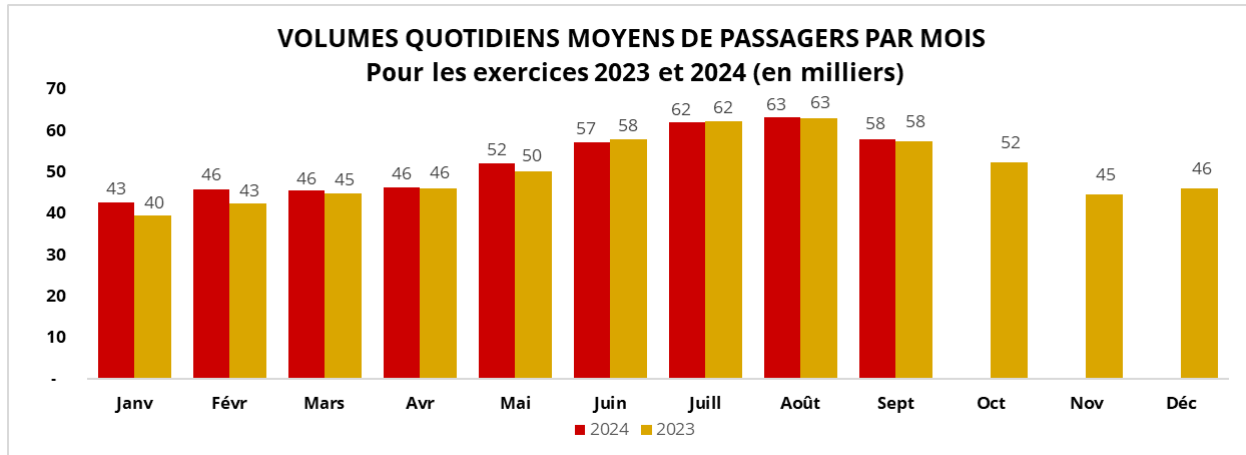
	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en %	2024	2023	Variation en %
<b>TRAFIC PASSAGERS</b> ( <i>en milliers</i> )						
Intérieur	<b>3 759,0</b>	3 931,8	(4,4)	<b>9 553,9</b>	9 722,2	(1,7)
Transfrontalier	<b>1 209,1</b>	1 099,4	10,0	<b>2 986,6</b>	2 707,6	10,3
International	<b>629,3</b>	582,9	8,0	<b>1 846,1</b>	1 675,6	10,2
<b>Total de passagers embarqués et débarqués</b>	<b>5 597,4</b>	5 614,1	(0,3)	<b>14 386,6</b>	14 105,4	2,0
Embarquements locaux	<b>1 827,4</b>	1 856,3	(1,6)	<b>4 654,1</b>	4 511,0	3,2
Embarquements de correspondance	<b>977,8</b>	946,8	3,3	<b>2 492,9</b>	2 483,4	0,4
<b>Total de passagers embarqués</b>	<b>2 805,2</b>	2 803,1	0,1	<b>7 147,0</b>	6 994,4	2,2
Embarquements locaux	<b>65,1 %</b>	66,2 %	-1,1 pts	<b>65,1 %</b>	64,5 %	0,6 pts
Embarquements de correspondance	<b>34,9 %</b>	33,8 %	1,1 pts	<b>34,9 %</b>	35,5 %	-0,6 pts
<b>Total de passagers embarqués</b>	<b>100,0 %</b>	100,0 %		<b>100,0 %</b>	100,0 %	

Le trafic de passagers embarqués et débarqués total à YYC s'est établi à 5,6 millions de passagers au troisième trimestre de 2024, en baisse de 0,3 % par rapport à la période correspondante de 2023. Le secteur transfrontalier a connu la plus forte croissance (10,0 %) au cours du troisième trimestre de 2024, suivi du secteur international (8,0 %). Cependant, le secteur intérieur a enregistré un recul (4,4 %), en raison de l'annulation de vols au début du troisième trimestre du fait d'interruptions de travail touchant un transporteur aérien, puis en août à la suite de la tempête de grêle qui a causé des dommages importants aux avions. La hausse importante enregistrée par les secteurs international et transfrontalier est principalement attribuable à la croissance découlant de l'augmentation du trafic aérien de Westjet, avec l'ajout de nouvelles liaisons internationales avec Séoul (Corée du Sud) et Keflavik (Islande) en mai 2024, l'augmentation du nombre de sièges disponibles sur des liaisons internationales et transfrontalières existantes, et l'augmentation de la demande pour ces sièges, comme le reflète la hausse du coefficient d'occupation.

Le trafic de passagers embarqués et débarqués total à YYC s'est établi à 14,4 millions de passagers au cours des neuf premiers mois de 2024, en hausse de 0,3 million de passagers, ou 2,0 %, par rapport aux 14,1 millions de passagers enregistrés pour la période correspondante de 2023. Le secteur transfrontalier a connu la plus forte croissance (10,3 %), soutenu par Westjet, Flair et United, du fait de l'augmentation de la capacité sur les liaisons existantes, facteur contrebalancé en partie par Air Canada et la cessation des activités de Lynx Air. Le secteur international, quant à lui, progressé de 10,2 %, en raison de l'augmentation du nombre de sièges disponibles sur les liaisons existantes de Westjet et de Discover et de la reprise des services internationaux de Flair, partiellement contrebalancées par la réduction du nombre de sièges disponibles d'Air Canada en glissement annuel. Le secteur

## RAPPORT DE GESTION

intérieur a reculé de 1,7 %, principalement du fait de la réduction de la capacité de Flair et d'Air Canada dans ce secteur, ainsi que de la cessation des activités de Lynx Air à la fin de février 2024. Tous les secteurs ont connu une forte demande, le coefficient d'occupation ayant augmenté de 2,1 pts, passant de 85,7 % pour les neuf premiers mois de 2023 à 87,8 % pour la période correspondante de 2024.



Le volume quotidien de passagers à YYC est passé de 51 700 en moyenne pour les neuf premiers mois de 2023 à 52 600 pour les neuf premiers mois de 2024, soit une augmentation de 1,7 %.

L'Administration surveille deux principaux types de passagers : les passagers d'embarquements locaux et les passagers d'embarquements de correspondance. Les passagers d'embarquements locaux sont des passagers qui commencent un déplacement à YYC, tandis que les passagers d'embarquements de correspondance prennent un autre vol jusqu'à leur destination finale après leur arrivée à YYC, ce qui est caractéristique d'un aéroport pivot.

Au cours du troisième trimestre de 2024, le nombre de passagers d'embarquements locaux a atteint 1,8 million, tandis que le nombre de passagers d'embarquements de correspondance s'est établi à 1,0 million, ce qui représente respectivement une diminution de 1,6 % et une augmentation de 3,3 % par rapport à la période correspondante de 2023. La répartition en pourcentage entre les embarquements locaux et les embarquements de correspondance était respectivement de 65,1 % et de 34,9 %, contre 66,2 % et 33,8 % pour la période correspondante de 2023.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, le nombre de passagers d'embarquements locaux a augmenté de 3,2 % pour atteindre 4,7 millions et le nombre de passagers d'embarquements de correspondance a progressé de 0,4 % par rapport à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 2,5 millions. La répartition en pourcentage entre les embarquements locaux et les embarquements de correspondance était respectivement de 65,1 % et de 34,9 %, contre 64,5 % et 35,5 % pour la période correspondante de 2023.

### Trafic aérien

Tous les avions ont un poids maximal au décollage (« PMD »), précisé par les fabricants des appareils, et un nombre total de sièges variant d'une compagnie aérienne à l'autre. Le PMD et le nombre de sièges entrent dans le calcul de la majorité des frais des transporteurs aériens affichés pour chaque atterrissage d'avion et des produits des activités ordinaires provenant des droits d'atterrissage. Le coefficient d'occupation, à savoir le ratio du nombre de passagers sur le nombre de sièges, est une mesure de l'utilisation de la capacité des avions et il correspond au pourcentage de sièges occupés par des passagers.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant résume les atterrissages d'avions, le PMD, le nombre de sièges, le nombre de sièges par mouvement d'avions de passagers et le coefficient d'occupation pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en %	2024	2023	Variation en %
<b>TRAFIC AÉRIEN</b>						
<i>(en milliers)</i>						
Atterrissages d'avions	<b>26,6</b>	27,9	(4,7)	<b>71,8</b>	74,6	(3,8)
Atterrissages d'avions de passagers	<b>20,9</b>	21,6	(3,2)	<b>55,7</b>	57,5	(3,1)
Sièges passagers atterris	<b>3 131,2</b>	3 155,1	(0,8)	<b>8 136,0</b>	8 163,6	(0,3)
<i>(en millions)</i>						
PMD total (en kg)	<b>1 914,7</b>	1 846,7	3,7	<b>5 007,1</b>	4 827,8	3,7
PMD passager (en kg)	<b>1 660,9</b>	1 602,6	3,6	<b>4 261,8</b>	4 151,3	2,7
Nombre de sièges par mouvement d'avions de passagers	<b>149,8</b>	146,1	2,5	<b>146,2</b>	142,0	3,0
Coefficient d'occupation	<b>89,6 %</b>	88,8 %	0,8 pts	<b>87,8 %</b>	85,7 %	2,1 pts

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les atterrissages d'avions de passagers ont diminué respectivement de 3,2 % et de 3,1 % par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison surtout de la cessation des activités de Lynx Air à la fin de février 2024 ainsi que de la réduction du nombre de sièges disponibles d'Air Canada et de Flair d'une année sur l'autre. En outre, des interruptions de travail à Westjet et Air Canada ainsi que la tempête de grêle du mois d'août ont entraîné l'annulation de vols au cours du trimestre. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la capacité accrue de Porter. Le nombre total d'atterrissages d'avions, qui comprend les mouvements d'avions de passagers et d'avions autres que des avions de passagers, a diminué respectivement de 4,7 % et de 3,8 % pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 par rapport aux périodes correspondantes de 2023. La diminution des atterrissages d'avions autres que des avions de passagers s'explique en grande partie par le nombre moins important de vols d'affaires pendant la période, facteur contrebalancé en partie par l'augmentation du nombre d'atterrissages de fret en glissement annuel. À la fin de septembre 2024, 13 transporteurs aériens de passagers exerçaient leurs activités à YYC, comparativement à 15 en 2023. La diminution du nombre de transporteurs aériens de passagers s'explique par l'achat de Sunwing par Westjet, la cessation des activités de Lynx Air et l'arrêt des services d'Air Transat à YYC, facteurs contrebalancés par la reprise des activités de Condor au printemps.

Au cours du troisième trimestre de 2024, le PMD total s'est établi à 1 914,7 millions de kilogrammes, en hausse de 3,7 % par rapport à la période correspondante de 2023. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 12,1% du PMD de fret, attribuable à l'accroissement du nombre d'atterrissages de fret en glissement annuel. Le PMD passagers a quant à lui connu une hausse de 3,6 % au cours de la même période. Pour les neuf premiers mois de 2024, le PMD total s'est établi à 5 007,1 millions de kilogrammes, en hausse de 3,7 % par rapport à la période correspondante de 2023.

Le nombre de sièges passagers atterris s'est établi à 3,1 millions au troisième trimestre de 2024, comparativement à 3,2 millions pour la période correspondante de 2023, soit une baisse de 20 500 ou 0,8 %. Le nombre moyen de sièges par mouvement d'avions de passagers s'élevait à 149,8 au troisième trimestre de 2024, comparativement à 146,1 pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une augmentation de 3,7 sièges, ou 2,5 %, attribuable à l'utilisation de plus gros appareils. Le coefficient d'occupation, qui est passé de 88,8 % au troisième trimestre de 2023 à 89,6 % au troisième trimestre de 2024, affiche une hausse de 0,8 point de pourcentage.

Le nombre de sièges passagers atterris s'est établi à 8,1 millions pour les neuf premiers mois de 2024, en baisse de 27 600, ou 0,3 %, par rapport à la période correspondante de 2023. Le nombre moyen de sièges par mouvement d'avions de passagers s'élevait à 146,2, ce qui représente une augmentation de 4,2 sièges, ou 3,0 %, comparativement à 142,0 sièges par mouvement d'avions de passagers pour la période correspondante de 2023. Le coefficient d'occupation a affiché une hausse de 2,1 points de pourcentage, passant de 85,7 % à 87,8 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024.

## RAPPORT DE GESTION

Pour le troisième trimestre de 2024, le nombre d'atterrissages de fret a augmenté de 17, ou 1,3 %, pour atteindre 1 284, contre 1 267 pour la période correspondante de 2023, tandis que le PMD de fret a augmenté de 12,1 % au cours de la même période. De même, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, le nombre d'atterrissages de fret a atteint 3 884, une hausse de 213, ou 5,8 %, par rapport à 3 671 pour la période correspondante de 2023, tandis que le PMD de fret a augmenté de 18,7 % au cours de la même période.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

### Résultats d'exploitation nets

Le tableau qui suit présente le sommaire des résultats d'exploitation nets de l'Administration pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS (en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en \$	2024	2023	Variation en \$
<b>Résultat net</b>	<b>23,5</b>	14,6	8,9	<b>(16,0)</b>	(10,8)	(5,2)
Profit (perte) au titre des avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes de retraite	<b>3,4</b>	(6,7)	10,1	<b>(5,9)</b>	(3,2)	(2,7)
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	<b>20,1</b>	21,3	(1,2)	<b>(10,1)</b>	(7,6)	(2,5)
Plus : Charges d'intérêts et coûts de financement	<b>28,0</b>	28,3	(0,3)	<b>84,5</b>	85,3	(0,8)
Dotation aux amortissements	<b>35,0</b>	34,2	0,8	<b>106,5</b>	102,5	4,0
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	<b>1,5</b>	—	1,5	<b>1,5</b>	—	1,5
<b>BAIIA</b>	<b>84,6</b>	83,8	0,8	<b>182,4</b>	180,2	2,2
Marge du BAIIA	<b>54,5 %</b>	54,9 %	-0,4 pts	<b>46,3 %</b>	47,8 %	-1,5 pts

Pour le troisième trimestre de 2024, l'Administration a enregistré un bénéfice d'exploitation de 20,1 M\$, contre 21,3 M\$ pour la période correspondante de 2023, principalement du fait d'une perte sur cession d'immobilisations corporelles. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, l'Administration a enregistré une perte d'exploitation de 10,1 M\$, contre 7,6 M\$ pour la période correspondante de 2023, car la hausse des produits enregistrée a été contrebalancée par une augmentation de la dotation aux amortissements.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, le BAIIA s'est chiffré respectivement à 84,6 M\$ et à 182,4 M\$, en hausse de 0,8 M\$ et en hausse de 2,2 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Pour ces mêmes périodes, la marge du BAIIA s'est établie respectivement à 54,5 % et à 46,3 %, en baisse de 0,4 et de 1,5 point de pourcentage par rapport aux périodes correspondantes de 2023. L'augmentation de 0,8 M\$ et de 2,2 M\$ du BAIIA respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 est attribuable à l'accroissement des produits autres qu'aéronautiques enregistré au cours de la période, qui découle de la hausse du trafic passagers.

### Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires proviennent i) des produits aéronautiques, ii) des produits tirés des FAA et iii) des produits autres qu'aéronautiques.

Les produits aéronautiques comprennent les droits d'atterrissage, les frais généraux liés aux aérogares et les autres frais aéronautiques. Les droits d'atterrissage sont établis en fonction du PMD d'un avion à l'arrivée, tandis que les frais généraux liés aux aérogares sont fonction du nombre de sièges que compte un avion à l'arrivée et du secteur de trafic aérien de cet avion. Les autres frais aéronautiques sont fonction de l'usage qui est fait des aires de trafic, des portes d'embarquement et des passerelles, ainsi que de certains frais par passager embarqué.

Les FAA sont calculés par passager embarqué au départ.

Les produits autres qu'aéronautiques proviennent d'activités commerciales autres qu'aéronautiques, telles que les concessions, le stationnement, les locations, les produits d'intérêts et d'autres sources de produits. Une part importante des produits autres qu'aéronautiques est directement liée au trafic passagers.



## RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit présente le sommaire des produits des activités ordinaires de l'Administration pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES <i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en \$	2024	2023	Variation en \$
<b>Frais d'améliorations aéroportuaires</b>	<b>64,0</b>	65,7	(1,7)	<b>162,9</b>	159,1	3,8
<b>Produits aéronautiques</b>	<b>29,3</b>	28,4	0,9	<b>77,2</b>	76,5	0,7
Concessions	37,1	34,6	2,5	78,6	70,7	7,9
Parc de stationnement	12,4	12,4	—	37,0	36,6	0,4
Locations et autres	9,6	8,8	0,8	29,5	26,6	2,9
Produits d'intérêts	2,8	2,7	0,1	8,8	7,1	1,7
<b>Produits autres qu'aéronautiques</b>	<b>61,9</b>	58,5	3,4	<b>153,9</b>	141,0	12,9
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>155,2</b>	152,6	2,6	<b>394,0</b>	376,6	17,4

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les produits tirés des FAA se sont établis respectivement à 64,0 M\$ et à 162,9 M\$, en baisse de 1,7 M\$, ou 2,6 %, et en hausse de 3,8 M\$, ou 2,4 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023. La baisse des produits tirés des FAA au troisième trimestre s'explique essentiellement par le recul de 1,6 % en glissement annuel du nombre de passagers d'embarquements locaux. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, le nombre de passagers d'embarquements locaux a plutôt augmenté de 3,2 %, entraînant une hausse des produits tirés des FAA.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les produits aéronautiques se sont établis respectivement à 29,3 M\$ et à 77,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,9 M\$ et de 0,7 M\$, ou 3,2 % et 0,9 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse en glissement annuel du nombre d'avions de grande taille, ce qui a entraîné une augmentation des droits d'atterrissage et des frais liés aux aérogares, ceux-ci variant en fonction des dimensions de l'appareil.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les produits autres qu'aéronautiques se sont établis respectivement à 61,9 M\$ et à 153,9 M\$, en hausse de 3,4 M\$ et de 12,9 M\$, ou 5,8 % et 9,1 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Les hausses découlent essentiellement des initiatives commerciales ciblées, notamment la négociation de taux plus élevés avec des partenaires clés de commerce de détail, l'ouverture de nouveaux restaurants et magasins de détail dans l'aérogare, la conclusion de nouveaux contrats de location avec les locataires de terrains et d'aérogares, l'élargissement du portefeuille publicitaire et la promotion du système de réservation de stationnement en ligne de YYC. L'augmentation du trafic passagers a également contribué à cette hausse, étant donné que ce facteur a une incidence sur la plupart des produits autres qu'aéronautiques.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les produits tirés des concessions se sont élevés respectivement à 37,1 M\$ et à 78,6 M\$, soit une augmentation de 2,5 M\$ et de 7,9 M\$, ou 7,2 % et 11,2 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Les produits tirés des concessions comprennent les produits tirés des loyers générés par les concessionnaires et les hôtels dans les aérogares, les fournisseurs de services de transport terrestre et les fournisseurs de voitures de location, et de la publicité. Le principal moteur de la croissance des produits dans cette catégorie a été la hausse négociée des taux des contrats de location conclus avec des partenaires clés de commerce de détail, suivie par un accroissement du trafic passagers, qui a entraîné une augmentation des ventes. En 2024, YYC a accueilli quatre commerces de détail supplémentaires, de même qu'un restaurant à service complet.

Pour le troisième trimestre de 2024, les produits tirés du parc de stationnement se sont établis à 12,4 M\$, inchangés par rapport à la période correspondante de 2023. Pour les neuf premiers mois de 2024, les produits tirés du parc de stationnement se sont établis à 37,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,4 M\$, ou 1,1 %, par rapport à la période correspondante de 2023. Cette hausse est surtout attribuable au stationnement public par suite de l'augmentation du trafic passagers, à la hausse des tarifs de stationnement annuels et à l'adoption croissante du système de réservation en ligne de YYC, qui a mené à une hausse des activités de réservation.

Les produits tirés des locations et autres proviennent de la sous-location d'aérogares et de terrains aéroportuaires à des entreprises qui exercent leurs activités à YYC ou à YBW. La plupart des contrats de location de terrains ont tendance à être de longue durée; cette source de produits ne fluctue pas en fonction du trafic passagers. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les produits tirés des locations et autres se sont chiffrés respectivement à 9,6 M\$ et à 29,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,8 M\$ et de 2,9 M\$, ou 9,1 % et 10,9 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Cet accroissement pour le trimestre et la période de

## RAPPORT DE GESTION

neuf mois clos le 30 septembre 2024 s'explique par l'arrivée de nouveaux locataires, les hausses de loyer en glissement annuel et d'autres modifications apportées aux baux de clients existants. En 2024, une station-service Shell a ouvert ses portes sur le site de l'aéroport et plusieurs nouveaux locataires se sont installés dans l'aérogare.

### Charges

Les charges comprennent les frais liés à l'exploitation et à l'entretien de l'aéroport, les charges d'intérêts et coûts de financement ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

Le tableau qui suit résume les charges de l'Administration pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

<b>CHARGES</b> (en millions de dollars)	<b>Trimestres clos les 30 septembre</b>			<b>Périodes de neuf mois closes les 30 septembre</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation en \$</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation en \$</b>
Biens et services	<b>36,6</b>	35,0	1,6	<b>112,3</b>	102,6	9,7
Salaires et avantages du personnel	<b>10,8</b>	10,6	0,2	<b>36,8</b>	34,5	2,3
Impôts fonciers	<b>4,6</b>	4,9	(0,3)	<b>16,0</b>	14,8	1,2
<b>Charges d'exploitation directes</b>	<b>52,0</b>	50,5	1,5	<b>165,1</b>	151,9	13,2
Bail avec le Canada	<b>16,1</b>	15,7	0,4	<b>40,1</b>	38,2	1,9
Frais de gestion applicables aux frais d'améliorations aéroportuaires	<b>2,5</b>	2,6	(0,1)	<b>6,4</b>	6,3	0,1
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>70,6</b>	68,8	1,8	<b>211,6</b>	196,4	15,2
Dotation aux amortissements	<b>35,0</b>	34,2	0,8	<b>106,5</b>	102,5	4,0
Charges d'intérêts et coûts de financement	<b>28,0</b>	28,3	(0,3)	<b>84,5</b>	85,3	(0,8)
(Profit) perte au titre de la réévaluation des avantages liés à des régimes de retraite	<b>(3,4)</b>	6,7	(10,1)	<b>5,9</b>	3,2	2,7
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	<b>1,5</b>	—	1,5	<b>1,5</b>	—	1,5
<b>Total des charges</b>	<b>131,7</b>	138,0	(6,3)	<b>410,0</b>	387,4	22,6

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les charges liées aux biens et services ont augmenté respectivement de 1,6 M\$ et de 9,7 M\$, ou 4,6 % et 9,5 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Les coûts des services aux termes de contrats d'exploitation ont augmenté du fait de mises à niveau et de la hausse des coûts découlant de l'inflation. Par ailleurs, des coûts de réparation et d'entretien accrus ont été engagés aux neuf premiers mois de 2024. La hausse de ces charges a été en partie compensée par des tarifs et une consommation favorables au chapitre des services publics par rapport à la période correspondante de 2023.

La charge au titre des salaires et avantages du personnel a augmenté respectivement de 0,2 M\$ et de 2,3 M\$, ou 1,9 % et 6,7 %, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 comparativement aux périodes correspondantes de 2023, principalement en raison des charges salariales directes attribuables à la hausse des salaires et des niveaux de dotation en personnel nécessaires pour répondre à l'accroissement du trafic passagers après la pandémie de COVID-19.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les charges locatives au titre du bail avec le Canada de YYC ont augmenté respectivement de 0,4 M\$ et de 1,9 M\$, ou 2,5 % et 5,0 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023 en raison de la hausse des produits des activités ordinaires de YYC. Les charges locatives au titre du bail avec le Canada en 2024 et en 2023 ont été comptabilisées en fonction du taux de location contractuel multiplié par les produits admissibles réels pour toute la période.

Les frais de gestion applicables aux frais d'améliorations aéroportuaires (les « frais de gestion applicables aux FAA ») sont en corrélation avec le total des produits tirés des FAA et sont calculés en pourcentage des FAA bruts perçus par les compagnies aériennes pour le compte de l'Administration et versés aux compagnies aériennes. Pour le troisième trimestre de 2024, les frais de gestion applicables aux FAA se sont établis à 2,5 M\$, ce qui représente une baisse de 0,1 M\$, ou 3,8 %, par rapport à la période correspondante de 2023, qui s'explique par la diminution des produits tirés des FAA. Pour les neuf premiers mois de 2024, les frais de gestion applicables aux FAA se sont établis à 6,4 M\$. Cette augmentation de 0,1 M\$, ou 1,6 %, par rapport à la période correspondante de 2023 est attribuable à la hausse des produits tirés des FAA, facteur contrebalancé en partie par la diminution des frais de gestion. Le taux de la période de comparaison a été réduit au cours de la seconde moitié de l'exercice 2023, YYC ayant atteint un seuil annuel requis de trafic passagers plus élevé.

## RAPPORT DE GESTION

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les charges d'intérêts et coûts de financement se sont établis respectivement à 28,0 M\$ et à 84,55 M\$, ce qui représente une baisse de 0,3 M\$ et de 0,8 M\$, ou 1,1 % et 0,9 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Ce recul est conforme au calendrier de paiement d'intérêts de l'Administration, car la dette à long terme a diminué en 2024.

La réévaluation des avantages liés à des régimes de retraite a donné lieu à un profit de 3,4 M\$ et à une perte de 5,9 M\$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, principalement en raison du rendement positif des actifs des régimes, contrebalancé en partie par les pertes actuarielles au cours de la période.

### Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente les principales données financières trimestrielles consolidées non auditées pour la période allant du trimestre clos le 31 décembre 2022 au trimestre clos le 30 septembre 2024 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos							2022
	2024			2023				
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits des activités ordinaires	155,2	125,7	113,1	120,7	152,6	121,2	102,8	111,2
Charges d'exploitation	(70,6)	(69,2)	(71,8)	(73,0)	(68,8)	(62,4)	(65,2)	(60,1)
<b>BAIIA</b>	84,6	56,5	41,3	47,7	83,8	58,8	37,6	51,1
Dotation aux amortissements	(35,0)	(36,3)	(35,2)	(37,3)	(34,2)	(34,2)	(34,1)	(34,2)
Charges d'intérêts et coûts de financement	(28,0)	(28,3)	(28,2)	(29,4)	(28,3)	(28,5)	(28,5)	(27,2)
Profit (perte) au titre des avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes de retraite	3,4	(7,6)	(1,7)	8,0	(6,7)	(1,2)	4,7	(22,3)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(1,5)	—	—	—	—	—	—	—
<b>Résultat net</b>	23,5	(15,7)	(23,8)	(11,0)	14,6	(5,1)	(20,3)	(32,6)

Le BAIIA est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

Les résultats trimestriels de l'Administration varient en fonction du trafic passagers et du trafic aérien, lesquels ont tendance à être de nature cyclique et varient selon la demande de déplacements, qui est généralement plus élevée au troisième trimestre, la période des vacances et d'autres facteurs saisonniers.

## PROJETS D'INVESTISSEMENT

L'Administration met l'accent sur des programmes et projets d'investissement permettant d'améliorer le traitement et le débit des passagers, des bagages et des appareils, de respecter les exigences réglementaires et de rehausser la sûreté, la sécurité et l'expérience client.

Le tableau suivant présente l'information sur les dépenses d'investissement pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en \$	2024	2023	Variation en \$
Projets d'amélioration	41,2	5,3	35,9	75,1	15,8	59,3
Investissement de restauration	17,5	15,4	2,1	28,8	23,8	5,0
Projets générateurs de revenus	0,5	0,1	0,4	1,0	0,8	0,2
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>59,2</b>	<b>20,8</b>	<b>38,4</b>	<b>104,9</b>	<b>40,4</b>	<b>64,5</b>
Évaluation de la superficie	—	—	—	0,3	4,5	(4,2)
Contrats de location-acquisition	—	—	—	—	1,4	(1,4)
<b>Total de l'investissement</b>	<b>59,2</b>	<b>20,8</b>	<b>38,4</b>	<b>105,2</b>	<b>46,3</b>	<b>58,9</b>

Les dépenses d'investissement au troisième trimestre de 2024 se sont élevées à 59,2 M\$, en hausse de 38,4 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, principalement en raison des coûts engagés en 2024 pour le projet de réfection de la piste ouest.

# RAPPORT DE GESTION

## ACTIF ET PASSIF

Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, le total de l'actif, le total du passif et le déficit net s'établissaient comme suit :

<b>Actif net</b> (en millions de dollars)	<b>Au 30 septembre 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>	Variation en \$
Total de l'actif	<b>3 205,9</b>	3 155,9	50,0
Total du passif	<b>3 475,9</b>	3 409,9	66,0
<b>Déficit net</b>	<b>(270,0)</b>	(254,0)	(16,0)

Au 30 septembre 2024, le total de l'actif de l'Administration avait augmenté de 50,0 M\$ par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison d'une augmentation de 39,6 M\$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que d'une augmentation de 17,9 M\$ des créances attribuable à la hausse des produits du fait de l'augmentation du trafic aérien et du trafic passagers, facteurs contrebalancés en partie par une baisse de 2,8 M\$ des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'amortissement. Le total du passif de l'Administration a augmenté de 66,0 M\$, principalement en raison de la hausse de 26,8 M\$ des dettes d'exploitation et charges à payer, de la hausse de 26,4 M\$ des intérêts à payer sur la dette à long terme, de l'augmentation de 12,7 M\$ des autres passifs à long terme et de l'augmentation de 1,3 M\$ de la partie courante des autres passifs à long terme, compensées en partie par une baisse de 3,4 M\$ de la dette à long terme.

L'Administration a enregistré un déficit net de 270,0 M\$ au 30 septembre 2024. Il s'agit d'une augmentation de 16,0 M\$ par rapport au 31 décembre 2023, en raison de la perte d'exploitation enregistrée pour la période.

## TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les flux de trésorerie pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 :

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en \$	2024	2023	Variation en \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b> (en millions de dollars)						
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>83,8</b>	81,5	2,3	<b>117,0</b>	112,4	4,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(32,0)</b>	(14,8)	(17,2)	<b>(72,6)</b>	(47,8)	(24,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(0,4)</b>	(0,3)	(0,1)	<b>(4,8)</b>	(4,3)	(0,5)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>51,4</b>	66,4	(15,0)	<b>39,6</b>	60,3	(20,7)

Les flux de trésorerie nets ont diminué de 51,4 M\$ au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, un recul de 15,0 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, en raison de l'augmentation des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement, contrebalancée en partie par la hausse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation. Les flux de trésorerie nets ont diminué de 39,6 M\$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, un recul de 20,7 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, en raison de l'augmentation des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement, contrebalancée en partie par la hausse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les flux de trésorerie disponibles de l'Administration pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 :

FLUX DE TRÉSORERIE (en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation en \$	2024	2023	Variation en \$
<b>Résultat net</b>	<b>23,5</b>	14,6	8,9	<b>(16,0)</b>	(10,8)	(5,2)
Plus : Dotation aux amortissements	<b>35,0</b>	34,2	0,8	<b>106,5</b>	102,5	4,0
Charges d'intérêts et coûts de financement	<b>28,0</b>	28,3	(0,3)	<b>84,5</b>	85,3	(0,8)
(Profit) perte au titre de la réévaluation des avantages liés à des régimes de retraite	<b>(3,4)</b>	6,7	(10,1)	<b>5,9</b>	3,2	2,7
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	<b>1,5</b>	—	1,5	<b>1,5</b>	—	1,5
<b>BAIIA</b>	<b>84,6</b>	83,8	0,8	<b>182,4</b>	180,2	2,2
Moins : Charges d'intérêts et coûts de financement	<b>(28,0)</b>	(28,3)	0,3	<b>(84,5)</b>	(85,3)	0,8
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>56,6</b>	55,5	1,1	<b>97,9</b>	94,9	3,0

Les flux de trésorerie disponibles sont la mesure du résultat net généré par les activités d'exploitation de l'Administration, moins les coûts du service de la dette, compte non tenu des variations du fonds de roulement, pour l'exercice. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être utilisés au gré de la direction pour financer des dépenses autres que d'exploitation, comme les dépenses d'investissement ou le remboursement du capital de la dette. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

Le tableau qui suit présente de l'information sur la dette de l'Administration au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

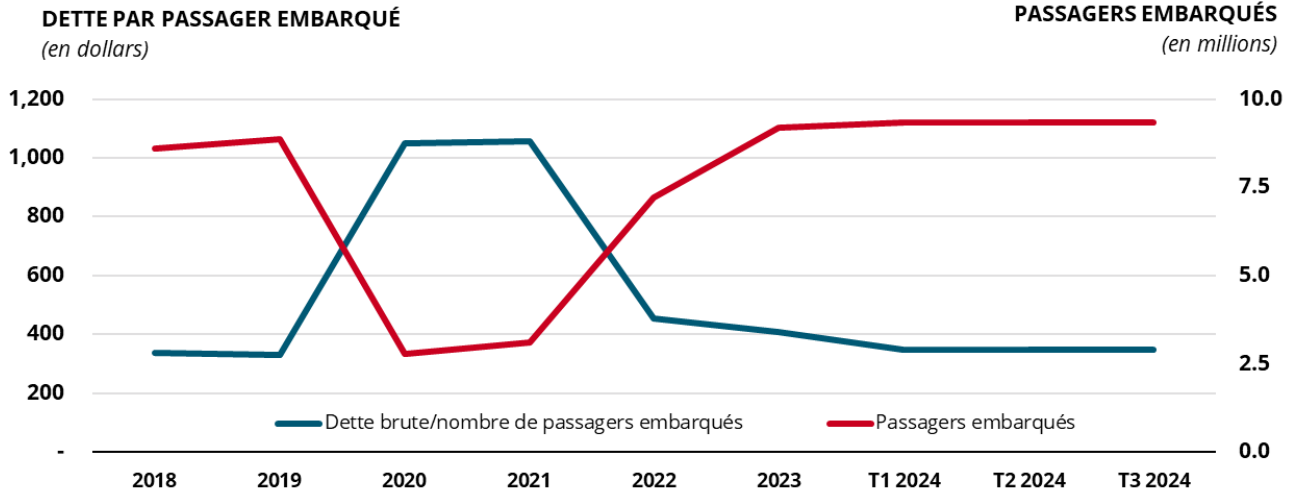
DETTE À LONG TERME (en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation en \$
Dette à long terme, y compris la partie courante	<b>3 259,7</b>	3 263,0	(3,3)
Trésorerie	<b>248,3</b>	208,7	39,6
<b>Dette nette</b>	<b>3 011,4</b>	3 054,3	(42,9)
<b>Principaux indicateurs de crédit</b>			Variation en %
Ratio de couverture du service de la dette	<b>2,09</b>	2,04	
Ratio de couverture du service de la dette brut	<b>4,78</b>	4,87	
Dette brute / nombre de passagers embarqués (en dollars)	<b>348,81 \$</b>	354,96 \$	(1,7)
Dette nette / nombre de passagers embarqués (en dollars)	<b>322,24 \$</b>	332,26 \$	(3,0)

Les principaux indicateurs de crédit présentés dans le tableau ci-dessus ont été calculés en fonction des résultats d'exploitation pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2024 afin de fournir un indicateur annuel.

Au 30 septembre 2024, la dette à long terme a diminué de 3,3 M\$ par rapport au 31 décembre 2023, tandis que la dette nette a reculé de 42,9 M\$ pour s'établir à 3,0 G\$ du fait de la hausse de la trésorerie et du remboursement de la dette à long terme. La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

L'acte de fiducie-cadre renferme certaines clauses financières restrictives qui doivent être calculées annuellement à la date de clôture de l'exercice. L'Administration respectait, au 31 décembre 2023, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio de couverture du service de la dette brute requis aux termes de l'acte de fiducie-cadre.

# RAPPORT DE GESTION



La dette brute par passager embarqué est un indicateur financier clé du secteur des aéroports. Au 30 septembre 2024, la dette brute et la dette nette par passager embarqué ont diminué pour s'établir respectivement à 348,81 \$ et à 322,24 \$ en raison, dans les deux cas, de la hausse du trafic passagers enregistrée au cours des 12 derniers mois. La dette par passager embarqué de l'Administration s'est accrue considérablement en 2020 en raison de l'augmentation de la dette et de la diminution du volume de passagers en raison de la pandémie de COVID-19. Comme le trafic passagers est rétabli à YYC, cet indicateur se situe maintenant aux niveaux de 2019, comme l'illustre le graphique ci-dessus. La dette nette par passager embarqué est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour de plus amples détails.

Le tableau qui suit présente de l'information sur la situation de trésorerie de l'Administration au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

LIQUIDITÉS ET FACILITÉS DE CRÉDIT (en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation en \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>248,3</b>	208,7	39,6
Réserve au titre des charges d'exploitation et d'entretien	(47,9)	—	(47,9)
<b>Facilités de crédit :</b>			
Facilité de crédit d'exploitation disponible	<b>190,0</b>	190,0	—
Moins : Lettres émises	<b>(5,7)</b>	(44,9)	39,2
Facilité de crédit d'exploitation	<b>184,3</b>	145,1	39,2
<b>Total des liquidités, montant net (compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie)</b>	<b>384,7</b>	353,8	30,9
Facilité de lettres de crédit disponible	<b>70,0</b>	70,0	—
Moins : Lettres émises	<b>(59,2)</b>	(67,5)	8,3
<b>Facilité de lettres de crédit</b>	<b>10,8</b>	2,5	8,3

Au 30 septembre 2024, le total du montant net des liquidités de l'Administration s'élevait à 384,7 M\$, en hausse de 30,9 M\$, ou 8,7 %, par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 39,6 M\$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles ainsi que par une diminution de 39,2 M\$ des lettres de crédit émises au cours de la période. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par un montant en trésorerie de 47,9 M\$ affecté à la réserve au titre des charges d'exploitation et d'entretien.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles au cours de la période découle d'entrées de trésorerie de 117,0 M\$ liées aux activités d'exploitation, contrebalancées par des sorties de trésorerie de 72,6 M\$ liées aux activités d'investissement et de 4,8 M\$ liées aux activités de financement.

# RAPPORT DE GESTION

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Dans le présent rapport de gestion, il est fait mention des mesures de la performance suivantes qui, selon la direction, sont utiles pour l'évaluation de la performance économique de l'Administration. Ces mesures financières, qui ne sont pas définies par les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »), sont désignées comme des mesures non conformes aux PCGR et peuvent ne pas avoir de définition normalisée; ce sont des valeurs de référence courantes de l'industrie, et l'Administration les utilise pour évaluer ses résultats d'exploitation, y compris sa rentabilité d'exploitation, ses flux de trésorerie et son programme d'investissement.

### **BAIIA et marge du BAIIA**

Le BAIIA correspond au bénéfice avant les charges d'intérêts et coûts de financement et l'amortissement, et la marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par le total des produits des activités ordinaires. Le BAIIA est une mesure couramment utilisée pour évaluer le rendement d'exploitation d'une société. Il sert à évaluer le rendement de l'Administration sans avoir à tenir compte des décisions financières et comptables.

### **Flux de trésorerie disponibles**

Les flux de trésorerie disponibles correspondent à l'évaluation du résultat net généré par les activités d'exploitation de l'Administration, diminuée des coûts du service de la dette payés, compte non tenu des variations du fonds de roulement, au cours de l'exercice.

### **Dettes brute**

La dette brute correspond à la dette à long terme, y compris la partie courante, inscrite à l'état de la situation financière de l'Administration.

### **Dettes brute par passager embarqué**

La dette brute par passager embarqué s'entend de la dette brute par rapport au total des passagers embarqués. La dette brute par passager embarqué est couramment utilisée par les aéroports et d'autres utilisateurs pour évaluer un fardeau de la dette approprié pour un aéroport.

### **Dettes nette**

La dette nette s'entend de la dette brute (dette à long terme, y compris la partie courante) diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### **Dettes nette par passager embarqué**

La dette nette par passager embarqué correspond à la dette nette divisée par le nombre total de passagers embarqués. La dette nette par passager embarqué est largement utilisée par les aéroports et d'autres utilisateurs pour évaluer un endettement approprié pour un aéroport.

# RAPPORT DE GESTION

## GLOSSAIRE

### **Passagers embarqués et débarqués :**

Les passagers embarqués et débarqués correspondent au nombre total de passagers qui embarquent à bord d'un avion et qui débarquent d'un avion à YYC, tel que le déclarent les transporteurs aériens sur une base régulière.

### **Passagers embarqués :**

Les passagers embarqués correspondent au nombre total de passagers qui embarquent à bord d'un avion à YYC, tel que le déclarent les transporteurs aériens sur une base régulière.

### **Sièges passagers atterris :**

Les sièges passagers atterris correspondent au nombre total de sièges pour l'ensemble des avions de passagers arrivant à l'aérogare.

### **PMD :**

Le PMD est une abréviation utilisée dans le domaine de l'aviation pour décrire le poids maximal au décollage d'un aéronef.

## MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement, l'« information prospective ») au sujet de l'Administration. Cette information prospective repose sur la formulation de divers jugements, attentes, estimations, projections et hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes. Des termes tels que « croire », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « provisoire », « projet », « tendance » et d'autres expressions du même ordre, ainsi que des verbes au futur et au conditionnel, tels que « feront », « devraient », « feraient » et « pourraient », dénotent souvent la présence d'information prospective.

Plus précisément, l'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend, entre autres, des énoncés portant sur ce qui suit : le trafic passagers intérieur et international prévu, les mouvements de frets et d'avions et leurs incidences respectives sur les résultats trimestriels; les conséquences prévues de la tempête de grêle du mois d'août, y compris la durée prévue de la fermeture du hall B de YYC et les incertitudes quant au montant et au calendrier des indemnités d'assurance que l'Administration pourrait recevoir; les facteurs qui devraient influencer sur les résultats financiers de l'Administration; le niveau de la demande ou d'activité future; les besoins de capitaux d'emprunt de l'Administration et sa capacité à accéder aux marchés financiers, y compris sa capacité à refinancer ses emprunts à leur échéance ou au besoin; la capacité de l'Administration à respecter les clauses restrictives, y compris celles liées à ses titres de créance en cours; le niveau d'endettement et le coût des services; les produits des activités ordinaires, les flux de trésorerie, le fonds de roulement et les liquidités prévus; les incidences prévues des accords commerciaux à long terme conclus par l'Administration; les projets d'investissement et autres programmes et aménagements à YYC, y compris l'objectif de ces projets et programmes, ainsi que les incidences, les calendriers, les budgets et les financements prévus de ces projets, programmes et aménagements; les dépenses d'investissement prévues pour certains projets d'investissement; et le financement des engagements en capital en cours.

L'information prospective repose sur certaines hypothèses et d'autres facteurs, qui comprennent : les actions du gouvernement et des passagers; la clientèle de YYC et l'économie diversifiée fourniront la base d'une forte demande pour le déplacement aérien à l'avenir; la capacité du transporteur aérien répondra à la demande future de transport aérien dans la région de Calgary; Calgary continuera d'attirer des voyageurs nationaux et internationaux; la durée et le coût prévus des contrats de location de terrains à YYC; aucun événement important, tel qu'une pandémie, une catastrophe naturelle ou un autre désastre, ayant une incidence sur le cours normal des activités ou sur l'environnement macroéconomique ne se produira; l'Administration pourra accéder aux marchés financiers à des conditions et à des taux compétitifs; l'Administration sera en mesure de rembourser ou de refinancer sa dette existante lorsqu'elle deviendra exigible; et aucun dépassement de coût important lié aux projets d'investissement ne se produira. Ces hypothèses sont fondées sur l'information dont l'Administration dispose à l'heure actuelle, y compris l'information qu'elle a obtenue d'experts et d'analystes tiers.



## RAPPORT DE GESTION

Même si la direction estime que les hypothèses et les autres facteurs sur lesquels repose l'information prospective sont raisonnables, il existe un risque que les attentes, prévisions, conclusions et projections formulées dans les énoncés prospectifs ne se révèlent pas exactes, que les hypothèses soient incorrectes et que les résultats réels diffèrent de l'information prospective. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats exprimés ou sous-entendus par l'information prospective comprennent, sans s'y limiter : l'instabilité des transporteurs aériens; le volume de passagers; l'incapacité à atteindre les objectifs commerciaux; le non-paiement des clients et la capacité de l'Administration à respecter les clauses restrictives prévues dans son acte de fiducie-cadre et ses facilités de crédit actuelles et futures; la dépendance envers des tiers, y compris des compagnies aériennes, pour l'exploitation et le maintien des activités; la volatilité persistante de l'économie actuelle et future, y compris les chocs sur l'environnement macroéconomique (variations des prix du carburant, des taux d'intérêt, de l'inflation, des devises, de l'emploi et des dépenses); la possibilité de récessions au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale; le changement des tendances dans l'offre et la demande; les urgences sanitaires; les conditions du marché financier et le risque lié à l'évaluation du crédit; la concurrence d'autres aéroports; des interruptions ou des perturbations prolongées des activités à YYC; le déclenchement de guerres, d'émeutes, d'agitations civiles ou d'actions politiques, incluant la guerre en Europe de l'Est et le conflit au Moyen-Orient; les interruptions de travail; les perturbations causées par des conditions météorologiques extrêmes, des catastrophes naturelles ou d'autres événements ayant une incidence sur les réseaux de l'industrie aérienne; les troubles géopolitiques; les actes de terrorisme ou menaces à la cybersécurité; les perturbations de l'infrastructure des technologies de l'information; la perte de personnel clé; les changements de lois ou de réglementations, y compris la réglementation des tarifs; les modifications défavorables au bail avec le Canada et au contrat de location de Springbank conclu avec le gouvernement du Canada, qui régit les terrains de l'aéroport; l'utilisation des télécommunications et des transports terrestres comme solutions de remplacement au transport aérien; la perte de produits commerciaux; les coûts et restrictions des émissions de carbone; les développements ou procédures réglementaires défavorables; les facteurs environnementaux et les changements climatiques; le changement de la perception du transport aérien; la disponibilité de la responsabilité civile aérienne et d'autres assurances; le calendrier d'encaissement du produit d'assurance; le risque lié à la construction; les poursuites et les litiges; et les autres risques mentionnés de temps à autre dans les autres documents déposés par l'Administration.

L'information prospective contenue dans le présent document traduit les attentes à la date du présent rapport, et elle est appelée à changer. L'Administration n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier l'information prospective pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou pour toute autre raison, sauf si la loi l'exige.

# ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE CALGARY ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le  
30 septembre 2024

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE *(non audité)*

## Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023

<i>(en millions de dollars)</i>	Note	30 septembre 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		248,3 \$	208,7 \$
Créances	9	52,5	34,6
Stocks		8,6	8,3
Charges payées d'avance		6,6	5,5
		<b>316,0</b>	257,1
<b>Incitatifs à la location</b>		<b>3,6</b>	4,1
<b>Autres actifs à long terme et charges payées d'avance</b>		<b>2,3</b>	2,6
<b>Immobilisations corporelles</b>	3	<b>2 867,3</b>	2 870,0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4	<b>3,0</b>	3,1
<b>Actif au titre des régimes de retraite</b>	8	<b>13,7</b>	19,0
		<b>3 205,9 \$</b>	3 155,9 \$
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes d'exploitation et charges à payer	9	80,6	53,8
Intérêts à payer sur la dette à long terme	5, 9	54,2	26,4
Produits différés		1,8	0,9
Partie courante des autres passifs à long terme	9	9,1	7,8
Partie courante de la dette à long terme	5, 9	7,9	7,8
		<b>153,6</b>	96,7
<b>Autres passifs à long terme</b>	7, 9	<b>56,4</b>	43,7
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	8	<b>14,1</b>	14,3
<b>Dette à long terme</b>	5, 9	<b>3 251,8</b>	3 255,2
		<b>3 475,9 \$</b>	3 409,9 \$
<b>Déficit net</b>		<b>(270,0)</b>	(254,0)
		<b>3 205,9 \$</b>	3 155,9 \$

Se reporter aux notes annexes.

# ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU DÉFICIT NET *(non audité)*

## Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024

<i>(en millions de dollars)</i>	Note	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
		2024	2023	2024	2023
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>					
Frais d'améliorations aéroportuaires		64,0 \$	65,7 \$	162,9 \$	159,1 \$
Produits aéronautiques		29,3	28,4	77,2	76,5
Produits autres qu'aéronautiques					
Concessions		37,1	34,6	78,6	70,7
Parc de stationnement		12,4	12,4	37,0	36,6
Locations et autres		9,6	8,8	29,5	26,6
Produit d'intérêts		2,8	2,7	8,8	7,1
		61,9	58,5	153,9	141,0
		155,2	152,6	394,0	376,6
<b>CHARGES</b>					
Biens et services		36,6	35,0	112,3	102,6
Salaires et avantages du personnel	8	10,8	10,6	36,8	34,5
Bail avec le Canada		16,1	15,7	40,1	38,2
Impôts fonciers		4,6	4,9	16,0	14,8
Frais de manutention liés aux frais d'améliorations aéroportuaires		2,5	2,6	6,4	6,3
		70,6	68,8	211,6	196,4
<b>Bénéfice avant les charges d'intérêts et coûts de financement et la dotation aux amortissements</b>					
		84,6	83,8	182,4	180,2
Dotation aux amortissements	3, 4	35,0	34,2	106,5	102,5
Charges d'intérêts et coûts de financement	10	28,0	28,3	84,5	85,3
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	3	1,5	—	1,5	—
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>		<b>20,1 \$</b>	<b>21,3 \$</b>	<b>(10,1) \$</b>	<b>(7,6) \$</b>
<b>Autres produits (charges)</b>					
Profit (perte) de réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes de retraite	8	3,4 \$	(6,7) \$	(5,9) \$	(3,2) \$
<b>Résultat net</b>		<b>23,5 \$</b>	<b>14,6 \$</b>	<b>(16,0) \$</b>	<b>(10,8) \$</b>
<b>Déficit net à l'ouverture de la période</b>		<b>(293,5) \$</b>	<b>(257,6) \$</b>	<b>(254,0) \$</b>	<b>(232,2) \$</b>
<b>Déficit net à la clôture de la période</b>		<b>(270,0) \$</b>	<b>(243,0) \$</b>	<b>(270,0) \$</b>	<b>(243,0) \$</b>

Se reporter aux notes annexes.

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE *(non audité)*

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024

<i>(en millions de dollars)</i>	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2024	2023	2024	2023
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat net		23,5 \$	14,6 \$	(16,0) \$	(10,8) \$
Cotisations versées par l'employeur au volet à prestations définies	8	(0,3)	—	(1,2)	—
Ajustements :					
Dotation aux amortissements	3, 4	35,0	34,2	106,5	102,5
Dotation à l'amortissement des coûts de financement différés	10	0,2	0,2	0,6	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes de retraite	8	(3,2)	6,0	6,4	2,1
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	3	1,5	—	1,5	—
		<b>56,7</b>	55,0	<b>97,8</b>	94,4
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :					
Créances		(6,8)	(0,9)	(17,9)	0,8
Stocks		(0,4)	(0,6)	(0,3)	(1,0)
Charges payées d'avance		(3,8)	(2,3)	(1,1)	(2,4)
Incitatifs à la location		0,2	0,1	0,5	0,4
Autres actifs à long terme et charges payées d'avance		—	0,1	0,3	—
Dettes d'exploitation et charges à payer		11,8	3,0	11,4	(11,1)
Intérêts à payer sur la dette à long terme		28,2	28,4	27,8	27,9
Produits différés		(0,3)	0,9	0,9	0,9
Autres passifs		(1,8)	(2,2)	(2,4)	2,5
		<b>27,1</b>	26,5	<b>19,2</b>	18,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		<b>83,8</b>	81,5	<b>117,0</b>	112,4
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Remboursement de la dette à long terme	5	—	—	(3,9)	(3,7)
Remboursement des obligations locatives		(0,4)	(0,3)	(0,9)	(0,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		<b>(0,4)</b>	(0,3)	<b>(4,8)</b>	(4,3)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles	3, 4	(59,2)	(20,8)	(105,2)	(46,3)
Subventions gouvernementales pour immobilisations reçues	7	9,4	—	11,2	—
Variation des dettes d'exploitation et charges à payer liées aux immobilisations corporelles et incorporelles		17,8	6,0	21,4	(1,5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<b>(32,0)</b>	(14,8)	<b>(72,6)</b>	(47,8)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>51,4 \$</b>	66,4 \$	<b>39,6 \$</b>	60,3 \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>		<b>196,9 \$</b>	167,5 \$	<b>208,7 \$</b>	173,6 \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>		<b>248,3 \$</b>	233,9 \$	<b>248,3 \$</b>	233,9 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :					
Fonds en banque				248,3 \$	173,9 \$
Placements à court terme				— \$	60,0
				<b>248,3 \$</b>	233,9 \$

Se reporter aux notes annexes.

# Notes annexes (non audité)

## Au 30 septembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois close à cette date

(Les montants dans les tableaux et les notes afférentes aux tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Administration aéroportuaire de Calgary (l'« Administration ») a été constituée en tant que société sans capital-actions le 26 juillet 1990 en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Regional Airports Authorities Act* (la « Loi »). L'Administration a pour mandat, tel qu'il est défini dans la Loi, d'assurer la gestion et le fonctionnement sécuritaire et efficace des aéroports dont la responsabilité lui incombe, ainsi que de favoriser le développement économique et communautaire, notamment par la promotion et le soutien de l'amélioration des services aériens et de transport et de l'expansion de l'industrie aéronautique, dans l'intérêt général de la population de sa région.

L'Administration exploite l'aéroport international de Calgary (YYC) depuis juillet 1992 en vertu de la convention de cession qui prévoyait le transfert du contrôle opérationnel de l'aéroport international de Calgary (YYC) du gouvernement du Canada à l'Administration en vertu d'un bail de longue durée (le « bail avec le Canada »). Le bail avec le Canada est d'une durée initiale de 60 ans et est assorti d'une option de renouvellement de 20 ans, qui a été exercée en 2011. En octobre 1997, l'Administration a conclu avec le gouvernement du Canada un bail en vue de l'exploitation de l'aéroport de Springbank (le « contrat de location de Springbank »), de la même durée que le bail avec le Canada. Le bail avec le Canada expire le 30 juin 2072.

En vertu de la Loi, l'Administration réinvestit tous les surplus dans la rénovation et l'agrandissement des aéroports dont elle est responsable. L'Administration est autorisée à contracter des emprunts afin d'investir dans l'infrastructure aéroportuaire et d'assurer le fonctionnement des installations. Les immobilisations comprennent des investissements dans des biens loués à bail et des biens en propriété franche de l'Administration, tel qu'il est précisé aux notes 3 et 4. Les travaux de rénovation nécessaires sont déterminés au moyen de processus de gestion du cycle de vie et d'inspections des biens matériels, tandis que les travaux d'agrandissement nécessaires sont déterminés en fonction de la capacité et de la demande de l'aéroport. Les besoins en capital sont généralement déterminés sur une base annuelle conformément au plan d'affaires de l'Administration, bien que les plus importants projets puissent comporter des engagements financiers qui se prolongent sur une période dépassant un an. L'Administration procède à une réévaluation annuelle de la conjoncture économique prévue et des facteurs qui influent sur la demande pour les installations.

Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration en vue de leur publication le 20 novembre 2024.

### 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base d'évaluation et de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») qui établissent les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Ces états financiers ne contiennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, préparés conformément aux NCECF. Les états financiers intermédiaires ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et au coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés selon les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des états financiers annuels audités 2023 de l'Administration.

## Notes annexes (non audité)

### Au 30 septembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois close à cette date

(Les montants dans les tableaux et les notes afférentes aux tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

L'établissement d'états financiers intermédiaires exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités à la date des états financiers intermédiaires ainsi que sur les montants des produits des activités ordinaires, des charges et des autres produits (charges) de la période de présentation de l'information financière. Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. Parmi les éléments importants pour lesquels il convient de recourir à des estimations formulées par la direction, on compte la détermination des produits à recevoir, des charges à payer, de la provision pour créances douteuses et des durées d'utilité utilisées aux fins de l'amortissement des immobilisations corporelles, de même que la formulation des hypothèses relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2024	Terrains	Terrains cédés à bail	Bâtiments et structures	Matériel informatique	Véhicules	Matériel et outillage	Mobilier et agencements	Construction en cours	Total
<b>Coût</b>									
Solde d'ouverture	5,8 \$	34,3 \$	4 230,5 \$	37,4 \$	50,3 \$	155,6 \$	21,0 \$	57,9 \$	4 592,8 \$
Entrées	—	0,3	—	—	—	—	—	104,2	104,5
Transferts	—	—	24,4	2,6	1,7	5,6	0,1	(34,4)	—
Cessions et sorties	—	—	(32,8)	(16,9)	(0,4)	(4,6)	(0,7)	—	(55,4)
<b>Solde de clôture</b>	<b>5,8</b>	<b>34,6</b>	<b>4 222,1</b>	<b>23,1</b>	<b>51,6</b>	<b>156,6</b>	<b>20,4</b>	<b>127,7</b>	<b>4 641,9</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde d'ouverture	—	6,4	1 594,8	34,2	37,4	43,3	6,7	—	1 722,8
Dotation aux amortissements	—	0,4	96,7	0,8	1,7	5,3	0,8	—	105,7
Cessions et sorties	—	—	(31,3)	(16,9)	(0,4)	(4,6)	(0,7)	—	(53,9)
<b>Solde de clôture</b>	<b>—</b>	<b>6,8</b>	<b>1 660,2</b>	<b>18,1</b>	<b>38,7</b>	<b>44,0</b>	<b>6,8</b>	<b>—</b>	<b>1 774,6</b>
<b>Valeur comptable nette</b>									
31 décembre 2023	5,8 \$	27,9 \$	2 635,7 \$	3,2 \$	12,9 \$	112,3 \$	14,3 \$	57,9 \$	2 870,0 \$
<b>30 septembre 2024</b>	<b>5,8 \$</b>	<b>27,8 \$</b>	<b>2 561,9 \$</b>	<b>5,0 \$</b>	<b>12,9 \$</b>	<b>112,6 \$</b>	<b>13,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>2 867,3 \$</b>

Les soldes inscrits sous « Construction en cours » représentent les coûts inscrits à l'actif dans le cadre de projets d'amélioration des installations côté piste et côté aérogare. Au 30 septembre 2024, les intérêts inscrits à l'actif sous « Construction en cours » s'élevaient à 1,7 M\$ (1,0 M\$ au 31 décembre 2023).

Le 5 août 2024, une forte tempête de grêle a causé d'importants dommages à certains bâtiments et équipements aéroportuaires de l'Administration. Au 30 septembre 2024, une perte sur cession d'immobilisations corporelles de 1,5 M\$ a été comptabilisée dans les états financiers. Une évaluation approfondie est en cours, et des coûts supplémentaires pourraient être comptabilisés.

L'Administration, qui collabore étroitement avec ses assureurs, élabore un plan de réparation et de restauration exhaustif. Les produits d'assurance liés aux dommages physiques seront utilisés pour la réparation des immobilisations corporelles touchées.

## Notes annexes (non audité)

### Au 30 septembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois close à cette date

(Les montants dans les tableaux et les notes afférentes aux tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 30 septembre 2024	Logiciels	Travaux en cours	Total
<b>Coût</b>			
Solde d'ouverture	39,2 \$	2,5 \$	41,7 \$
<b>Entrées</b>	—	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
<b>Transferts</b>	<b>2,6</b>	<b>(2,6)</b>	—
<b>Cessions et sorties</b>	<b>(32,8)</b>	—	<b>(32,8)</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>9,0</b>	<b>0,6</b>	<b>9,6</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde d'ouverture	38,6	—	38,6
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>0,8</b>	—	<b>0,8</b>
<b>Cessions et sorties</b>	<b>(32,8)</b>	—	<b>(32,8)</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>6,6</b>	—	<b>6,6</b>
<b>Valeur comptable nette</b>			
31 décembre 2023	0,6 \$	2,5 \$	3,1 \$
<b>30 septembre 2024</b>	<b>2,4 \$</b>	<b>0,6 \$</b>	<b>3,0 \$</b>

#### 5 DETTE À LONG TERME

Le tableau qui suit présente les obligations émises et en circulation aux termes de l'acte de fiducie-cadre (l'« acte de fiducie-cadre ») :

Acte de fiducie supplémentaire	Série	Taux d'intérêt	Date d'échéance	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Premier	Séries A	3,1990 %	7 octobre 2036	<b>350,0 \$</b>	350,0 \$
Premier	Séries B	3,3410 %	7 octobre 2038	<b>300,0</b>	300,0
Premier	Séries C	3,4540 %	7 octobre 2041	<b>350,0</b>	350,0
Premier	Séries D	3,5540 %	7 octobre 2051	<b>350,0</b>	350,0
Premier	Séries E	3,5540 %	7 octobre 2053	<b>300,0</b>	300,0
Premier	Séries F	3,7540 %	7 octobre 2061	<b>412,9</b>	415,4
Deuxième	4002957	2,2580 %	7 octobre 2031	<b>159,4</b>	160,8
Deuxième	4002958	3,0120 %	6 avril 2035	<b>25,0</b>	25,0
Deuxième	4002959	3,6430 %	15 février 2042	<b>100,0</b>	100,0
Deuxième	4002960	3,1530 %	15 décembre 2047	<b>25,0</b>	25,0
Deuxième	4002961	2,5622 %	16 septembre 2049	<b>70,0</b>	70,0
Deuxième	4002962	3,8550 %	17 mars 2034	<b>83,0</b>	83,0
Deuxième	4002963	2,7900 %	15 mars 2030	<b>125,0</b>	125,0
Deuxième	4002964	4,0590 %	30 novembre 2033	<b>107,9</b>	107,9
Deuxième	4002965	4,2580 %	15 septembre 2033	<b>113,0</b>	113,0
Deuxième	4002966	3,4200 %	29 juin 2032	<b>200,0</b>	200,0
Deuxième	4002967	3,5130 %	16 juin 2029	<b>200,0</b>	200,0
Total des obligations émises				<b>3 271,2 \$</b>	3 275,1 \$
Moins : Frais d'émission de la dette				<b>(11,5)</b>	(12,1)
Moins : Partie courante				<b>(7,9)</b>	(7,8)
Dettes à long terme				<b>3 251,8 \$</b>	3 255,2 \$



## Notes annexes (non audité)

### Au 30 septembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois close à cette date

(Les montants dans les tableaux et les notes afférentes aux tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

L'Administration a une entente avec BNY Trust Company of Canada (le « fiduciaire ») pour fournir un cadre à l'Administration pour créer et émettre des obligations et d'autres titres de créance et pour conclure des accords de facilité de crédit, des swaps et d'autres titres de créance, conformément à l'acte de fiducie-cadre. Aux termes de l'acte de fiducie-cadre, les obligations sont émises en séries et seront émises aux termes d'un acte de fiducie supplémentaire autorisant des séries particulières d'obligations.

Pour les cinq premières séries d'obligations émises aux termes du premier acte de fiducie supplémentaire (séries A à E), l'intérêt court quotidiennement et est payable semestriellement le 7 avril et le 7 octobre de chaque année de la durée de la série d'obligations en question. Pour la sixième série d'obligations émises (série F), les paiements de capital et d'intérêts sont payables semestriellement le 7 avril et le 7 octobre de chaque année de la durée de l'obligation.

Pour la première série d'obligations émises aux termes du deuxième acte de fiducie supplémentaire (4002957), les paiements de capital et d'intérêts sont payables semestriellement le 7 avril et le 7 octobre de chaque année de la durée de l'obligation. Pour les dix prochaines séries d'obligations émises (séries 4002958 à 4002967), l'intérêt court quotidiennement et est payable semestriellement le 7 avril et le 7 octobre de chaque année de la durée de la série d'obligations en question.

L'acte de fiducie-cadre renferme certaines clauses financières restrictives qui doivent être calculées annuellement à la date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2023, l'Administration se conformait à la totalité des clauses restrictives auxquelles elle est assujettie.

## 6 FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 30 septembre 2024, l'Administration disposait d'une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 200,0 M\$ (la « facilité d'exploitation ») auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes (le « prêteur »). Les prélèvements sur la facilité d'exploitation sont sous forme de découvert, d'emprunts au taux préférentiel canadien, d'emprunts au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »), d'emprunts au taux de base américain, d'emprunts au taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») et de lettres de crédit. La facilité d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel du prêteur ou au taux CORRA, majoré d'une marge applicable établie en fonction de la note de crédit reçue par l'Administration et du type de prélèvement sur la facilité. La date d'échéance de la facilité d'exploitation est le 7 octobre 2026. Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité d'exploitation.

Les lettres de crédit en cours aux termes de la facilité d'exploitation au 30 septembre 2024 totalisaient 5,7 M\$ (44,9 M\$ au 31 décembre 2023) et avaient été émises pour des charges d'exploitation spécifiques. La lettre de crédit de 39,3 M\$ précédente, qui était requise en vertu de l'acte de fiducie-cadre pour couvrir au moins 25 % des charges d'exploitation et d'entretien engagées au cours de l'exercice précédent ou d'une période de douze mois à compter de l'émission d'obligations, a été annulée au cours de l'exercice. L'Administration a financé l'exigence au moyen d'un montant de 47,9 M\$ en trésorerie.

Au 30 septembre 2024, l'Administration disposait d'une facilité de lettres de crédit renouvelable de 70,0 M\$ (la « facilité de lettres de crédit ») qui peut être utilisée pour financer des charges d'exploitation, des projets d'investissement et des projets d'investissement d'envergure. Au 30 septembre 2024, la lettre de crédit en cours en vertu de la facilité de lettre de crédit était de 59,2 M\$ (67,5 M\$ au 31 décembre 2023) et comprenait une lettre de crédit de 55,0 M\$ (58,5 M\$ au 31 décembre 2023) exigée aux termes de l'acte de fiducie-cadre pour couvrir au moins 50 % des intérêts nets courus et du montant total en capital à payer pour une période de douze mois suivant la fin de l'exercice. La facilité de lettres de crédit est arrivée à échéance le 7 octobre 2024 et a été par la suite prolongée jusqu'en octobre 2025.

## Notes annexes (non audité)

### Au 30 septembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois close à cette date

(Les montants dans les tableaux et les notes afférentes aux tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, l'Administration avait deux obligations en circulation cédées en garanties aux prêteurs des facilités d'exploitation et de lettres de crédit contre 385,0 M\$ et 77,0 M\$, respectivement. Les obligations ne portent pas intérêt et peuvent être utilisées par les prêteurs si l'Administration est en défaut à l'égard de tout solde impayé de chacune des facilités, y compris les intérêts courus et les frais applicables.

Les clauses restrictives incluses dans les facilités d'exploitation et de lettres de crédit renvoient aux clauses restrictives de l'acte de fiducie-cadre pour lesquelles l'Administration effectue des calculs chaque année à la date de clôture de l'exercice.

#### 7 AIDE GOUVERNEMENTALE

En mars 2022, l'Administration a obtenu une subvention dans le cadre du Programme des infrastructures essentielles des aéroports (« PIEA ») du gouvernement du Canada. Au 30 septembre 2024, l'Administration a comptabilisé 29,5 M\$ (12,3 M\$ au 31 décembre 2023) au titre du financement admissible dans le poste « Autres passifs à long terme » à l'état de la situation financière. Ce montant sera amorti dans les autres produits des activités ordinaires sur la durée de vie utile de l'actif concerné, lorsque celui-ci sera complété et mis en service. Au cours du trimestre, une dotation aux amortissements de 0,2 M\$ (néant en 2023) liée aux actifs actuellement utilisés a été comptabilisée.

#### 8 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au 30 septembre 2024, le taux d'actualisation hypothétique utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite avait diminué par rapport à celui utilisé au 31 décembre 2023. L'hypothèse relative au taux d'actualisation est fondée sur les taux d'intérêt du marché pour les obligations de grande qualité qui concordent avec le calendrier et le montant des paiements prévus au titre des prestations.

En raison de la réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des actifs du régime connexes, principalement attribuable à une variation du taux d'actualisation, la situation de capitalisation de l'Administration a changé, celle-ci passant d'un actif net de 4,7 M\$ au 31 décembre 2023 à un déficit net de 0,4 M\$ au 30 septembre 2024. L'Administration a comptabilisé un actif au titre des régimes de retraite de 13,7 M\$ et un passif au titre des prestations constituées de 14,1 M\$ au 30 septembre 2024 (19,0 M\$ et 14,3 M\$, respectivement, au 31 décembre 2023).

#### 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Administration se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, des créditeurs et charges à payer, des intérêts à payer sur la dette à long terme, de la dette à long terme, des loyers à payer au titre du bail avec le Canada et du montant à recevoir de la Ville de Calgary, classé dans les autres passifs à long terme.

La juste valeur des instruments financiers de l'Administration, à l'exception de la dette à long terme et des charges à payer à long terme, avoisine leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme et des charges à payer à long terme est considérée comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, car elle est estimée au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés en fonction du taux d'emprunt actuel de l'Administration pour des accords d'emprunt similaires. Au 30 septembre 2024, la juste valeur de la dette à long terme de l'Administration et des loyers à payer au titre du bail avec le Canada était de 3 019,8 M\$ (2 980,3 M\$ au 31 décembre 2023).

## Notes annexes (non audité)

### Au 30 septembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois close à cette date

(Les montants dans les tableaux et les notes afférentes aux tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

#### 10 CHARGES D'INTÉRÊTS ET COÛTS DE FINANCEMENT

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	30 septembre		30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Intérêts sur la dette à long terme	27,4 \$	28,1 \$	82,3 \$	83,6 \$
Dotation à l'amortissement des coûts de financement différés	0,2	0,2	0,6	0,6
Commission d'attente	0,1	0,5	0,7	0,9
Ajustement de la juste valeur des charges à payer à long terme	0,2	(0,6)	0,4	(0,3)
Autres charges d'intérêts	0,1	0,1	0,5	0,5
Charges d'intérêts et coûts de financement	28,0 \$	28,3 \$	84,5 \$	85,3 \$

#### 11 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

L'Administration peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le dénouement de ces poursuites et réclamations, la direction ne s'attend pas à ce que l'une ou l'autre des actions intentées ait d'importantes répercussions négatives sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'Administration.

En juin 2011, l'Administration a conclu une entente de sous-location et de licence de tunnel (l'« entente sur le tunnel ») avec la Ville de Calgary (la « Ville »). L'entente sur le tunnel, qui arrive à échéance le 29 juin 2072, exigeait que la Ville prolonge la voie Airport Trail vers l'est, à travers les terrains de l'aéroport et, notamment, construise, exploite et entretienne un tunnel associé sous la piste 17L-35R, ce qui a été réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2012. L'entente sur le tunnel prévoit également une entente de partage des coûts en ce qui concerne les futurs échangeurs le long de la voie Airport Trail aux intersections de 19<sup>th</sup> Street et de la voie Barlow Trail. La première phase des échangeurs, qui améliore l'accès aux installations aéroportuaires, a été menée à terme à l'automne 2022. La deuxième phase des échangeurs, ou des composantes de ceux-ci, sera construite lorsque les volumes de trafic de la première phase atteindront le niveau requis. L'Administration a convenu de payer alors la moitié du coût d'acquisition des terrains de tiers nécessaires et du projet de construction. Étant donné que la première phase de ces échangeurs est maintenant terminée et que les terrains de tiers de la deuxième phase ont déjà été acquis, l'Administration a comptabilisé un passif de 5,4 M\$ en lien avec ces obligations au 30 septembre 2024 (9,6 M\$ au 31 décembre 2023). L'Administration continue d'avoir l'engagement de contribuer à la deuxième phase de la construction et aux coûts additionnels des terrains.

Au 30 septembre 2024, l'Administration avait des engagements d'environ 107,0 M\$ à l'égard de projets d'investissement entrepris au cours de l'exercice. Les projets d'investissement comprennent divers projets de restauration et la remise en état de la piste ouest.

#### 12 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Conformément aux dispositions de la *Loi relative aux cessions d'aéroports* (Canada), les revenus qui pourraient raisonnablement être considérés comme ayant été générés par des activités aéroportuaires ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral, ni provincial. La totalité du bénéfice comptabilisé pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023 est considérée comme ayant été générée par des activités aéroportuaires et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.